

Objet

Liminaire CFDT-CFTC – CAPN : sélection des chargés d’enseignement et permanents pédagogiques

Monsieur le Président,

Dans les messages régulièrement publiés sur Ulysse, le DG lui-même le reconnaît : les agents de la DGFIP ont pleinement assuré, pendant la période de confinement et encore aujourd’hui dans la phase de reprise d’activité, la continuité du service public et ont su s’adapter à de nouvelles formes et conditions de travail.

Mais ces mêmes agents ont rapidement déchanté et réalisé que les mots ne sont pas toujours en adéquation avec les actes.

Pour preuve, leurs mérites et engagement tant encensés n’ont pas pesé bien lourd dans la balance quand il s’est agi de rogner sur leurs jours de congés et de RTT.

Alors que beaucoup de collègues se sont retrouvés du jour au lendemain à devoir travailler de leur domicile sans avoir ni formation préalable, ni accompagnement, ni même, parfois, le matériel adapté, alors que d’autres dont les missions ne sont pas « télétravaillables » ou tout simplement faute de matériel à leur confier ont d’office été placés en ASA, l’administration leur annonçait qu’ils allaient devoir rendre des jours de RTT et qu’en plus, le report des congés 2019 était perdu.

L’intervention de la **CFDT Finances publiques** lors d’une audioconférence avec le ministre de la fonction publique a clarifié les choses. La DGFIP doit rouvrir les CET pour permettre aux agents d’y déposer leur reliquat de congés 2019.

Il était en effet inadmissible que les agents « perdent » une partie de leurs congés 2019. Il ne faut pas oublier que c’est parce que la situation dans les services est tendue en matière de charge de travail et d’emploi que des agents se retrouvent à ne pas pouvoir poser normalement leur droit à congés chaque année.

Pour ce qui concerne cette CAP de sélection de chargés d’enseignement et de permanents pédagogiques, la **CFDT Finances publiques** déplore un vivier quasi vide qui aura pour conséquence inévitable, une fois encore, le recrutement par fiches de poste. Chaque année, la **CFDT Finances publiques** dénonce cette dérive sans que rien ne soit fait.

Cette situation ne peut pas perdurer. Le recrutement des chargés d’enseignement doit se faire dans la plus grande transparence possible. Or seules les CAP peuvent le garantir.

Par ailleurs, les recrutements sur fiches de poste, parce qu’ils répondent à des besoins immédiats, empêchent les collègues recrutés de suivre le GRH-10. Or cette formation est essentielle pour permettre aux aspirants enseignants de mieux appréhender leurs futures missions.

Ce projet fait état de 22 recrutements et 5 candidatures placées dans le vivier. Vos documents mentionnent également un nombre de 15 départs certains auxquels pourront s'ajouter jusqu'à 7 départs potentiels. On aboutit donc à un solde net de recrutement de seulement 7 chargés d'enseignement et potentiellement de 0 si tous les départs devaient se confirmer. Soit un gain maximum d'effectif d'un peu plus 2 %. Ces résultats sont loin d'être en adéquation avec l'augmentation de la charge de travail consécutive aux importants recrutements et à la scolarité renouvelée des contrôleurs stagiaires. Il faut rappeler qu'en 2020, 3 400 agents ont été recrutés. Recrutements dont la **CFDT Finances publiques** ne saurait se plaindre même s'ils restent bien en deçà des besoins du réseau.

Le vivier des permanents pédagogiques est lui aussi quasi nul. Or les CIF vont être fortement sollicités et ce, dès le mois d'octobre prochain avec la formation en CIF et ACIF des lauréats de l'examen professionnel et des promus par liste d'aptitude. L'administration voudrait reporter la charge effective de cette formation sur les seules directions locales et leurs professionnels associés qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Force est de constater, comme la **CFDT Finances publiques** l'avait déjà dénoncé lors de la CAPN de présélection, que le recrutement n'est pas à la hauteur des enjeux. L'appropriation par les chargés d'enseignement de la formation renouvelée des contrôleurs stagiaires, tout comme l'a été celle des inspecteurs stagiaires, nécessite du temps. Et pour donner du temps aux chargés d'enseignement, il est nécessaire de leur laisser des temps de respiration qui ne peuvent être obtenu que s'ils sont suffisamment nombreux pour assurer une mission essentielle à la DGFiP, la formation.

Mais une fois encore, seule une vision budgétariste et la cible des emplois à atteindre ont servi de boussole.

Pour ce qui concerne les chargés d'enseignement en informatique, la **CFDT Finances publiques** réitère se demande formulée à maintes reprises dans cette instance de leur attribuer la TAI. À ce jour, bien que la question ait été renvoyée à RH-1A, nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante.

Au-delà du recrutement des chargés d'enseignements et permanents pédagogiques, la **CFDT Finances publiques** veut profiter de cette instance pour obtenir un retour d'expérience sur les enseignements à distance dispensés par l'ENFiP pendant la période de crise sanitaire.

S'il a su répondre ponctuellement à un besoin spécifique né dans une période inédite, la **CFDT Finances publiques** ne souhaite pas que ce mode d'enseignement devienne la règle. La formation des agents nouvellement recrutés, des lauréats des concours ou des promus par liste d'aptitude doit rester une formation présentielle. L'enseignement distanciel ne saurait répondre à toutes les problématiques de la formation et reste trop dépendant des aléas techniques. À ce sujet, la **CFDT Finances publiques** souhaite attirer l'attention de l'ENFiP sur la situation des personnels informatiques mis à sa disposition par les DISI. En effet, ces derniers ont été fortement sollicités à la fois par l'administration, les enseignants et les stagiaires pour faire face aux enseignements distanciels. Or à aucun moment, ils n'ont été associés aux réflexions sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ses enseignements. Ils n'ont fait que subir et ont eu le sentiment d'être laissés pour compte dans cette organisation.

Certains stagiaires B et A, même correctement équipés en matériel, n'ont pas pu suivre leur formation dans les meilleures conditions, parce qu'ils ont dû gérer la présence et/ou le suivi scolaire de leurs enfants ou parce qu'ils habitent des zones blanches ou pour d'autres raisons d'ordre personnel.

De même, la formation présentielle devra rester la règle pour la formation des agents C. Même si la formation distancielle des agents C stagiaires répond pour partie aux demandes de la **CFDT Finances publiques** pour faire face à l'épidémie, force est de constater que ce type de formation a des limites. Seuls les cours de comptabilité sont actuellement dispensés en visioconférence. Tous les autres enseignements s'appuient sur une autonomie d'apprentissage : e-formations ou encore forums. Les stagiaires n'ont même plus d'emploi du temps par demi-journée, ils gèrent de manière autonome leur formation. La **CFDT Finances publiques** n'est pas convaincue que cette méthode participe à un suivi rigoureux des enseignements. Sont-ils tous réellement autonomes ? À ce sujet, la **CFDT Finances publiques** souhaite savoir si l'ENFIP a d'ores et déjà identifié des stagiaires dits « décrocheurs » et quelles sont les mesures d'accompagnement qui ont été prises.

La **CFDT Finances publiques** déplore le choix de l'ENFIP d'assurer en distanciel la formation des agents C recrutés au 24 août. Si les inspecteurs et contrôleurs stagiaires de la promotion 2020/2021 peuvent suivre leur formation en présentiel, pourquoi n'en est-il pas de même pour cette promotion d'agents C stagiaires ?

Toujours au sujet des agents C, la **CFDT Finances publiques** interpelle l'ENFIP sur leur situation pécuniaire.

On ne peut se satisfaire d'entendre qu'ils n'ont pas perçu de traitement au 30 mai et que seul un solde de leur rémunération leur sera versé fin juin.

Tous ont des charges financières. Certains ont une famille, des enfants... D'autres doivent trouver à s'installer dans leur nouvelle direction et sont contraints de payer des loyers d'avance. Comment admettre que l'administration, se déchargeant de sa responsabilité renvoie les stagiaires vers les services sociaux en cas de difficulté ? Quelle est l'image que leur renvoie leur nouvel employeur ? Sur ce point, la **CFDT Finances publiques** exige que les stagiaires perçoivent sans délai ce qui leur est dû.

La **CFDT Finances publiques** est également très attachée aux actions menées en faveur de la diversité des recrutements. Dans un contexte pandémique, et compte tenu du volume de promotions à former, elle interroge l'ENFIP sur l'avenir des Classes préparatoires intégrées. L'ENFIP continuera-t-elle à accueillir durant l'année scolaire 2020/2021 des élèves dans tous ses établissements ? Dans le même mouvement, l'épidémie a interrompu la formation des agents PACTE. Celle-ci sera-t-elle reconduite en 2021 ?

Plus largement, la **CFDT Finances publiques** souhaitent connaître les différents scénarii sur lesquels travaille l'ENFIP dans l'hypothèse d'un rebond de la pandémie dont on ne sait aujourd'hui s'il se produira ou pas. Quelle serait l'articulation des enseignements présentiel/ distancié dans un telle hypothèse ?

Enfin, la **CFDT Finances publiques** vous demande d'appeler l'ensemble des listes complémentaires des concours. À ce titre, la **CFDT Finances publiques** attire votre attention sur la situation des collègues qui figurent en liste complémentaire de l'examen professionnel de B en A. Deux des lauréats du concours également lauréats du concours interne ont opté pour ce dernier, libérant ainsi deux places. Permettre aux lauréats inscrits sur liste complémentaire d'accéder au grade supérieur serait un geste fort de la DGFIP envers ses agents.

Pendant la crise sanitaire, la DG a retrouvé la voie du dialogue social. Les élus **CFDT-CFTC Finances publiques** osent espérer que c'est dans cet esprit que s'ouvre cette CAP. Et si tel est le cas, il nous semble clair qu'au regard des éléments que nous vous avons indiqué, vous conclurez, comme nous, à la nécessité d'abonder la sélection de l'ensemble des collègues ayant suivi le GRH-10.

Les élu(e)s à la CAPN4

Karine ROUSSEAU et David BRAASCH

Expert : Eric DELETTRE